



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE HARNES

VILLE DE ROUVROY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE

DECISION DU MAIRE N° DM20260817_17
Avenant au marché M62724_2025_006
Marché transports collectifs 2025/2026 de la commune de Rouvroy

Le Maire de Rouvroy,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-21 et L.2122-22 ;

VU le Code de la commande publique, notamment les articles L.2124-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2026 portant délégation de compétences à Mme le Maire ;

VU les rapports d'analyse des offres établis le 26 août 2025 ;

VU la Décision du Maire n° DM2025_08_26_024 de signer le marché de transports collectifs ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte l'augmentation des coûts d'exploitation, notamment ceux liés à la hausse importante et imprévisible du prix du carburant, à l'entretien des véhicules, aux assurances et aux charges de personnel pour maintenir l'équilibre financier du marché ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société VOYAGES ROSE, titulaire du marché, de revaloriser forfaitairement de 2,5 % l'ensemble des prix du BPU à compter du 1^{er} septembre 2026 ;

DÉCIDE

Article 1 - de signer l'avenant n°1 au marché de transports collectifs 2025/2026.

Article 2 - La présente décision sera transmise à Monsieur le préfet et publiée conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Article 3 - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A Rouvroy, le 17 août 2026

Le Maire

**POUR LE MAIRE :
L'ADJOINT :**



Valérie CUVILLIER

Envoyé en préfecture le 19/08/2026

Reçu en préfecture le 19/08/2026

Publié le



ID : 062-216207241-20260817-DM20260817_17-AR